

Déroulement d'un protêt

Ordre	Quoi	Qui		Remarques
1	Incident	Athlète, juge		Les protêts groupés ne sont pas recevables
2	Remplir le formulaire	Athlète ou mandataire		N'importe qui peut ètre le mandataire
				Formulaires de protêt : Internet, juges-arbitres, organisateurs
3	Déposer le protêt	Athlète ou mandataire		Seule une personne concernée par un incident peut déposer un protêt
			!	Au plus tard dans la demi-heure
				Frais de recours CHF 100
				Protêt au chef juge-arbitre
4	Réception du protêt	Chef JA	!	Noter l'heure sur le formulaire
				Rassembler le jury d'appel
5	Informer la partie adverse	Chef JA		Athlètes, entraîneurs, société
6	Se procurer les documents	Jury d'appel		Témoins / Vidéo / Juges / Organisateur / NTO
7	Prendre une décision	Jury d'appel	!	Endroit calme / Décision à la majorité / seulement jury d'appel
8	Justifier la décision	Jury d'appel		Par écrit au dos du formulaire
9	Mettre la décision par écrit	Chef JA		Formulaire de protêt recto-verso, à la rigueur feuille annexe
10	Annoncer la décision à toutes les parties	Chef JA		
11	Instr. Relative aux voies de recours	Chef JA		Poursuivre par recours à Swiss Athletics
			!	Dans les 14 jours
				Taxe de recours CHF 200
12	Transmettre taxe de protêt	Chef JA		En cas dâcceptation restituer au mandataire
				En cas de refus à l'organisateur
13	Exécuter le protêt	Chef JA		Adapter liste de résultats. Disqualification, etc.
14	Transmettre le formulaire de protêt	Chef JA		Dans les 48h à Swiss Athletics, à l'attention du CC
				Note sur le rapport JA
		•		